Horticulture ornementale, environnementale et nourricière

Synthèse du Plan stratégique sectoriel

2026–2031

québecvert



Le **Plan stratégique sectoriel 2026–2031** trace la feuille de route de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière (HOEN) pour les cinq prochaines années, afin de répondre collectivement aux opportunités et aux défis de l'industrie. Bâti à partir des réalités des 13 sous-secteurs et des priorités exprimées lors de vastes consultations, ce document traduit une vision commune de l'avenir de l'industrie. Cette vision vise à accroître la reconnaissance du secteur et de son expertise, et à consolider le rôle du végétal comme infrastructure essentielle au service de la résilience des collectivités et de la durabilité du territoire.

Déclinée en sept orientations stratégiques, cette feuille de route est portée par une volonté d'agir de façon concertée et témoigne de la capacité de l'industrie à se mobiliser collectivement pour porter les ambitions de l'ensemble du secteur.

Pour le secteur, ce plan constitue un puissant levier d'alignement stratégique qui rassemble les entreprises, les partenaires gouvernementaux, les municipalités et les acteurs de la filière autour d'objectifs communs. Pour les professionnels et les entreprises horticoles, il représente un outil d'aide à la décision incontournable pour saisir les priorités collectives, collaborer activement aux initiatives structurantes et bénéficier des retombées directes qui en découlent.

La force du secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière

7 836+
entreprises

40 000+
emplois

2,7 milliards $
de chiffre d'affaires direct.

13
sous-secteurs clés
mobilisés autour d'une vision commune.

3
piliers stratégiques
Production
Commercialisation
Services

1
force collective
de concertation, de partenariats et de représentations politiques soutenues.

Québec Vert : porte-parole au service du secteur

Sa mission

« Représenter et promouvoir le secteur de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière, et en favoriser la croissance dans une perspective de développement durable. »

Sa vision (à horizon de 20 ans)

- **Pour le Québec** : positionner les végétaux comme essentiels à la qualité de vie, instaurer une politique québécoise de végétalisation, protéger et améliorer la qualité de l'environnement, la biodiversité et la santé publique, créer des emplois durables, valoriser les paysages et promouvoir l'embellissement intérieur et extérieur.
- **Pour le secteur** : faire reconnaître l'importance stratégique de l'industrie et de ses bienfaits, propulser la croissance économique de nos entreprises horticoles, faire rayonner l'industrie ici et à l'extérieur et stimuler la recherche, le transfert de connaissances et l'innovation.

Ses valeurs fondamentales

Concertation et partenariat | Créativité et innovation | Rigueur et professionnalisme | Cohérence | Engagement

Le nombre d'entreprises, d'emplois et le chiffre d'affaires direct correspondent aux données du secteur pour l'année 2025, obtenues à partir du Rapport d'activités annuel 2025 de Québec Vert.

Vision 2031 du secteur

À l'horizon 2031, l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière du Québec est reconnue comme un secteur stratégique grâce à sa contribution essentielle à la qualité des milieux de vie, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'aménagement durable du territoire. Elle est un partenaire incontournable des projets de végétalisation et d'embellissement, et son expertise est recherchée et intégrée dès les premières étapes des décisions publiques et privées.

Le végétal est reconnu comme une infrastructure essentielle au service de la santé et du bien-être, de la biodiversité, de la résilience des collectivités et de la durabilité des territoires.

Structuré, intégré et innovant, le secteur repose sur une chaîne de valeur coordonnée, des entreprises compétitives et résilientes, des pratiques fondées sur la science et une main-d'œuvre qualifiée.

Un levier transversal : sensibiliser pour mieux se positionner

La sensibilisation des consommateurs, des décideurs et des acteurs de la végétalisation constitue un levier transversal qui soutient l'ensemble des orientations stratégiques du secteur. En renforçant la compréhension de la valeur du végétal et de son apport à la société, elle favorise un environnement propice à la croissance et au rayonnement de l'industrie.

Ce levier vise à :

- **Valoriser le végétal** afin de renforcer la valeur perçue des produits et services et de stimuler la demande, notamment dans un contexte économique incertain.
- **Élever les standards** en favorisant l'adoption de pratiques exemplaires, notamment en matière d'entretien durable.
- **Accroître le rayonnement du secteur** en renforçant sa reconnaissance auprès des décideurs, des partenaires et du grand public, tout en valorisant la fierté des métiers.

En agissant en amont, cette démarche crée des conditions favorables à la mise en œuvre de l'ensemble du cadre d'action stratégique.

Feuille de route en sept orientations stratégiques

1
Reconnaissance du végétal comme un bien essentiel des milieux de vie

2
Intégration et performance de la chaîne de valeur horticole

3
Développement des marchés et diversification de la demande

4
Sécurisation des conditions d'exercice des professions

5
Modernisation, recherche, innovation et référentiels sectoriels

6
Transition environnementale et résilience des entreprises horticoles

7
Main-d'œuvre qualifiée, reconnue et professionnalisée

Orientation	Cibles	Objectifs stratégiques
1 **Reconnaissance du végétal comme un bien essentiel des milieux de vie**	**1.1** **La valeur du végétal est reconnue économiquement, socialement et environnementalement**	• Documenter, à l'aide de données probantes, le caractère essentiel des végétaux québécois et leur contribution aux objectifs climatiques, environnementaux, de santé et de qualité de vie, puis communiquer ces bénéfices à la population au moyen de messages clairs, accessibles, attrayants et mobilisateurs. • Poursuivre la documentation scientifique des impacts économiques positifs de la végétalisation : coûts énergétiques, coûts liés à la santé et coûts liés à la plantation, à l'entretien et à la protection des infrastructures pour la gestion de l'eau. • S'assurer que les politiques publiques fassent la promotion de la végétalisation et qu'elles assurent la protection des végétaux. • Renforcer la filière comme relais d'information crédible. • Offrir de la formation continue aux municipalités pour intégrer les bénéfices économiques du végétal dans leurs budgets et leur planification.
	1.2 **La valeur professionnelle des entreprises est reconnue**	• Valoriser l'expertise professionnelle et mettre en lumière les compétences des entreprises. • Positionner les entreprises comme partenaires stratégiques des décideurs. • Intégrer l'expertise des professionnels du secteur dès les premières étapes de conception d'un projet. • Positionner les entreprises comme partenaires des objectifs climatiques et environnementaux du Québec.
	1.3 **Le végétal guide les décisions d'aménagement**	• Remettre à l'avant-scène le Livre blanc de Québec Vert sur la végétalisation, *Miser sur l'intelligence naturelle pour des communautés saines et résilientes*, notamment sa recommandation visant à consacrer 2 % des budgets à la végétalisation. • Créer une coalition forte dans la société pour porter cette vision. • Faire reconnaitre l'achat local des végétaux dans les politiques publiques d'approvisionnement au même titre que la nourriture dans les hôpitaux ou les œuvres d'art dans les espaces publics. • S'impliquer dans les comités d'environnement, d'aménagement et autres pour conseiller les municipalités dans les projets de verdissement.
	1.4 **L'entretien est intégré dès la conception**	• Faire reconnaître l'entretien comme une composante essentielle pour maintenir la valeur et les bienfaits du végétal. • Promouvoir une approche responsable de la gestion des budgets en prévoyant les sommes nécessaires à l'entretien. • Favoriser la synergie des différents départements municipaux pour assurer la durabilité des aménagements.
2 **Intégration et performance de la chaîne de valeur horticole**	**2.1** **La coordination et la concertation soutiennent l'intégration du secteur**	• Renforcer les synergies entre les différents acteurs de la chaîne de valeur et mettre en place des mécanismes permanents de concertation entre les sous-secteurs. – Organiser des rencontres interprofessionnelles annuelles ; – Renforcer la compréhension des rôles et des responsabilités de chaque sous-secteur ; – Sensibiliser les professionnels à l'interdépendance et à la complémentarité des maillons de la chaine de valeur ; – Repérer les barrières freinant la mise en place d'approches intégrées. • Intégrer l'approche interprofessionnelle dans la formation : – Former les futurs professionnels à comprendre les impacts de leurs décisions sur l'ensemble de la chaine de valeur.
	2.2 **La qualité et la pérennité des aménagements deviennent une responsabilité partagée**	• Définir collectivement des standards de qualité des produits et services. • Intégrer les besoins d'entretien dès la conception des projets pour garantir leur pérennité. • Partager la responsabilité de la réputation sectorielle : reconnaître que la qualité d'un projet reflète l'ensemble de la filière.

Orientation	Cibles	Objectifs stratégiques
3 Développement des marchés et diversification de la demande	**3.1** La promotion collective soutient la demande	• Diffuser des contenus valorisant l'achat de végétaux du Québec. • Développer une certification des végétaux du Québec. • Soutenir les initiatives de la Chambre de coordination et de développement en horticulture ornementale (CCDHO) et de la Table filière de l'horticulture ornementale (TFHO). • Poursuivre le déploiement de la campagne « *Mettez du jardin dans votre vie* ».
	3.2 Les marchés existants sont consolidés et mieux équilibrés	• Renforcer la prise en compte de la production locale dans les politiques d'approvisionnement. • Consolider et élargir la collaboration avec les grandes chaînes de distribution et le marché de détail. • Assurer la pérennité et l'efficacité des travaux de la Table filière de l'horticulture ornementale (TFHO). • Développer en continu des analyses technico-économiques et des études de marché. • Participer aux travaux d'arrimage de l'offre et de la demande, notamment par une meilleure planification de la production et de l'approvisionnement à moyen terme.
	3.3 Le secteur structure de nouveaux marchés porteurs et est aligné sur les nouvelles attentes	• Analyser et adapter l'offre du secteur aux marchés porteurs. • Développer des réseaux de mentorat et des communautés de pratique afin d'accompagner les entreprises dans l'adoption des nouvelles dynamiques liées aux marchés porteurs. • Explorer, structurer et développer de nouvelles offres de services en réponse à l'évolution des marchés porteurs et des besoins émergents. • Appuyer la diversification de la production locale en développant des études technico-économiques et des incitatifs financiers.
4 Sécurisation des conditions d'exercice des professions	**4.1** Le secteur opère dans un cadre réglementaire propice à la compétitivité, fondé sur des approches adaptées aux réalités des entreprises et aux objectifs collectifs	• Demander que les orientations gouvernementales soient accompagnées de solutions techniquement viables, économiquement accessibles et adaptées aux réalités des entreprises. • Réduire les contraintes et distorsions réglementaires (REP, Écofrais, marché carbone, langue française) qui freinent le développement des activités locales des entreprises. • Collaborer avec le milieu municipal vers des réglementations compatibles avec le maintien de la santé des végétaux et la protection des écosystèmes contre les espèces nuisibles, dans une perspective de durabilité des végétaux et de protection des citoyens. • Promouvoir des exigences réglementaires fondées sur les meilleures connaissances scientifiques et les données disponibles, dont l'application tient compte des réalités du terrain et des enjeux qu'elles cherchent à prévenir.
	4.2 Les ressources essentielles au fonctionnement des entreprises sont sécurisées : énergie, eau et sol	• Sécuriser l'accès à la puissance énergétique nécessaire à la production horticole. • Garantir l'accès à l'eau en quantité et en qualité suffisantes tout en adoptant des approches responsables de gestion de l'eau. • Préserver l'accès aux sols productifs et aux espaces de production locale.
	4.3 Les entreprises sont mieux protégées face aux chocs externes	• Renforcer la capacité d'anticipation stratégique du secteur en mettant en place une veille des enjeux sociaux, politiques et économiques. • Développer des mécanismes de gestion et de mutualisation des risques.

Orientation	Cibles	Objectifs stratégiques
5 **Modernisation, recherche, innovation et référentiels sectoriels**	**5.1** **La recherche, l'innovation et les programmes publics sont alignés sur les priorités du secteur**	• Appuyer des mécanismes structurés de concertation, renforcer les partenariats avec les milieux scientifiques et améliorer l'adéquation des programmes publics aux enjeux sectoriels. • Créer des programmes de recherche alignés sur les enjeux sectoriels. • Réduire les exigences administratives pour les projets de recherche partenariaux, notamment ceux mobilisant plusieurs acteurs du secteur.
	5.2 **La recherche, l'innovation et le transfert de connaissance se font de manière collaborative et concertée**	• Organiser des forums multisectoriels de liaison et de transfert de façon récurrente, en en confiant la coordination à un organisme reconnu comme Québec Vert. • Favoriser les nouveaux modèles d'innovation, dont l'innovation collaborative. • Poursuivre la structuration et le déploiement de MARIA (Mécanisation, Automatisation, Robotique et Intelligence Artificielle), initiative de veille technique et technologique dédiée aux secteurs de la production horticole (serres, pépinières, gazonnières, arbres de Noël et fleurs coupées). • Soutenir le déploiement de programmes d'accompagnement tels que Virage numérique, qui appuie les entreprises horticoles dans leur transformation numérique. • Mettre en place et financer des chaires de recherche appliquée et fondamentale, et structurer leur collaboration avec l'industrie. • Former de futurs conseillers. • Mutualiser les connaissances scientifiques et techniques au sein d'un lieu unique.
	5.3 **Des référentiels communs soutiennent l'innovation et des pratiques plus durables**	• Doter le secteur de normes de référence communes afin que les entreprises s'appuient sur des outils d'accompagnement et décisionnels structurés. • Créer des outils pédagogiques et des guides techniques adaptés aux zones bioclimatiques, incluant des essais de cultivars, des bonnes pratiques et des outils pour favoriser le virage vert des entreprises du secteur de la production. • Mettre en œuvre des programmes de recherche sur l'implantation et l'entretien durable des végétaux, accompagnés de guides techniques. • Encourager la création de produits et d'emballages plus écologiques. • Développer des modèles d'aménagements écologiquement diversifiés.
	5.4 **L'accompagnement soutient la modernisation**	• S'appuyer sur des services d'accompagnement et des outils décisionnels structurés pour les entreprises, notamment ceux offerts par l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO), qui offre des services-conseils agronomiques et économiques et assure le transfert des connaissances en horticulture ornementale, le réseau Agriconseils, qui regroupe des services-conseils agricoles spécialisés, ainsi que les centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales (CCTT), qui sont des centres d'innovation affiliés aux cégeps et aux collèges. • Déployer des initiatives de formation et de codéveloppement, comme des cohortes, des démonstrations, des visites entre entreprises et des réseaux d'échange d'expertise entre producteurs.
	5.5 **L'innovation dépasse la seule technologie**	• Encourager des activités de transfert de connaissances pour favoriser l'adoption d'outils numériques, soutenir l'innovation organisationnelle et moderniser les pratiques de gestion et de mise en marché dans les entreprises. • Réaliser des travaux de recherche et de transfert des connaissances sur la diversification des modèles d'affaires et les sources de revenus. • Documenter la transition vers des pratiques durables par la création de guides et autres outils de transfert des connaissances. • Soutenir des études et projets pilotes dans des marchés émergents tels que l'horticulture thérapeutique, le verdissement institutionnel et les infrastructures végétalisées.

Orientation	Cibles	Objectifs stratégiques
6 Transition environnementale et résilience des entreprises horticoles	**6.1** La transition environnementale se poursuit	• Poursuivre la diffusion de bonnes pratiques de gestion de l'eau et des sols, de la biodiversité, de la gestion des matières résiduelles, des intrants issus de l'économie circulaire, d'approvisionnement responsable et des techniques avancées de lutte intégrée. • Faciliter l'accès aux technologies et équipements favorisant la compétitivité et la performance environnementale des entreprises : machinerie, technologies vertes, innovation. • Sensibiliser les consommateurs à l'impact de leurs choix d'approvisionnement sur les plans économique, environnemental et opérationnel, notamment en ce qui concerne la qualité, la durabilité, la performance à long terme et les coûts d'entretien.
	6.2 L'accès, la gestion et la qualité de l'eau sont sécurisés	• Diffuser des pratiques et des outils techniques/technologiques d'aide à la décision en matière de gestion de l'eau. • Adapter les pratiques d'implantation et d'entretien aux nouvelles réalités environnementales et climatiques, notamment au niveau de la gestion de l'eau. • Contribuer à la diffusion de messages cohérents auprès des consommateurs sur l'usage responsable de l'eau, sans compromettre la santé des végétaux. • Promouvoir des pratiques professionnelles encadrées en matière d'arrosage et d'entretien et sensibiliser les clientèles aux techniques d'entretien des végétaux. • Développer des plans d'action sectoriels pour l'eau avec des outils d'aide à la décision, des vitrines et des suivis.
	6.3 Le secteur renforce sa résilience climatique	• Surveiller et anticiper les risques phytosanitaires liés aux nouvelles maladies et ravageurs. • Adapter les pratiques de production et d'entretien, notamment par la sélection de végétaux mieux adaptés aux nouvelles conditions climatiques et la promotion de pratiques culturales et d'entretien favorisant la résilience des aménagements. • Réduire la vulnérabilité aux pertes économiques, entre autres par l'adoption de stratégies de gestion intégrée des organismes nuisibles. • Intégrer la gestion des risques climatiques dans la planification stratégique des entreprises.
7 Main-d'œuvre qualifiée, reconnue et professionnalisée	**7.1** Les emplois horticoles sont attractifs	• Former les entreprises sur les bonnes pratiques en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. • Rechercher et implanter de nouvelles technologies afin d'améliorer les conditions de travail des employés. • Stabiliser les équipes en développant des conditions de travail comparables aux secteurs concurrents.
	7.2 La stabilité de la main-d'œuvre est renforcée	• Développer des stratégies pour solutionner les problèmes de saisonnalité des emplois. • Diversifier l'offre de services pour sécuriser les emplois à l'année. • Réduire la dépendance à la main-d'œuvre étrangère.
	7.3 La qualification renforce la crédibilité	• Assurer une présence auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre de la révision des programmes. • Poursuivre la structuration des parcours de formation et de qualification.
	7.4 Les métiers de l'horticulture ornementale sont valorisés et mieux connus	• Poursuivre les campagnes de promotion des métiers de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière.
	7.5 Les compétences suivent l'évolution des marchés	• Développer les compétences en production, commercialisation, implantation et entretien des aménagements paysagers, des infrastructures végétalisées et des nouveaux créneaux tels que les plantes indigènes ou les jardins thérapeutiques.
	7.6 L'ensemble des entreprises du secteur se professionnalisent	• Valoriser les services professionnels reconnus (qualité, sécurité, durabilité, conformité) par rapport aux interventions non qualifiées auprès des clientèles. • Se rapprocher des finissants en formation professionnelle pour les intégrer rapidement au secteur et leur donner le goût de poursuivre leur professionnalisation. • Développer et évaluer des mécanismes de reconnaissance professionnelle et de certification des compétences afin de renforcer la crédibilité des services horticoles et de limiter la concurrence exercée par des acteurs ne détenant pas de qualification reconnue. • Développer et promouvoir des référentiels de bonnes pratiques professionnelles et les rendre plus facilement accessibles.
	7.7 La continuité entrepreneuriale du secteur est assurée	• Faciliter la relève et la continuité des entreprises en développant des outils et des guides sectoriels pour accompagner les processus de transfert. • Stimuler le repreneuriat horticole en mettant en valeur les occasions d'affaires auprès de la relève.